

Critères d'inclusion RPO (Hors COCON)

☐ **Enfance en danger : Enfant victime de traumatismes infligés (inclusion avant 1 an, quel que soit l'AG de naissance)**

- ☐ Traumatisme crânien
- ☐ Polytraumatisé
- ☐ Négligences graves nécessitant une hospitalisation (carence nutritionnelle)

☐ **Préma 35 SA – 36 SA + 6 (sans pathologie citée dans les critères d'inclusion cocon) avec facteur de risque psychosociaux**

Le fait de cocher une seule des 4 lignes suffit pour l'inclusion de l'enfant :

- ☐ ≥ 2 drogues chez la mère
- ☐ Violences actuelles conjugales/intrafamiliales
- ☐ ATCD de mauvais traitements ou négligence grave
- ☐ Au moins 3 critères de vulnérabilité psycho-sociale (cf. liste ci-dessous)

Critères de vulnérabilité psycho-sociale : Nb de cases cochées / ____ /

Constellation familiale et indicateurs sociaux familiaux :

- ☐ Mère de moins de 18 ans
- ☐ Isolement familial / famille monoparentale
- ☐ Migration-transplantation ou situation irrégulière
- ☐ Grossesse multiple
- ☐ Enfant en garde actuel placé : ☐ Foyer ☐ Famille d'accueil ☐ Tiers digne de confiance
- ☐ Enfant(s) ainé(s) placé(s) ou assistance éducative judiciaire
- ☐ Hébergement en foyer ou absence de domicile
- ☐ Situation de handicap parental ou dans la fratrie nécessitant un accompagnement
- ☐ Pauvreté et bas niveau socio-économique
- ☐ Assistante éducative judiciaire

Vulnérabilité familiale (de la mère, du père ou des parents) :

- ☐ Déné de grossesse
- ☐ Événements entraînant la rupture des liens affectifs
- ☐ Carences affectives, éducatives, sociales, culturelles
- ☐ Dépression maternelle dans la période post-natale
- ☐ Discontinuité des processus de soins maternels dans la première année
- ☐ Alcoolisme ou toxicomanie du père
- ☐ Troubles induits par une substance
- ☐ Perturbations psychologiques ou psychiatriques sévères actuelles dans le réseau familial
- ☐ Violences actuelles conjugales/intrafamiliales
- ☐ Expériences négatives vécues par les parents durant leur enfance
- ☐ Trouble stress aigu et trouble stress post-traumatique parental
- ☐ Enfant, quel que soit le terme, dont la mère a été hospitalisée pour décompensation psychiatrique pendant la grossesse ou les 6 premiers mois de vie de l'enfant

Issus de la Classification Française des Troubles Mentaux des Enfants et Adolescents (CFTMEA)

Les inclusions hors-COCON ne donnent pas droit aux forfaits Cocon

Site Montpellier : a.vidal@perinatalite-occitanie.fr / e.jaune@perinatalite-occitanie.fr

Site Toulouse : n.jorge@perinatalite-occitanie.fr / l.feydy@perinatalite-occitanie.fr / h.guillerm@perinatalite-occitanie.fr